



Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Farges-en-Septaine, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 54

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26 juin 2013

Date d'affichage : 26 juin 2013

PRÉSENTS : Mesdames BERNON, BRÉCHARD, DESIAUME (suppléante de M. GUILLEMIN), DUCATEAU, JAY, de KERPOISSON (suppléante de Mme de BOYSSON), LOISEAU, MALLET, MARTIN (suppléante de M. BIZET), MÉTIVET, THIENNET (suppléante de M. MERCIER), Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BERLAND, BLANCHARD, BOUVELLE, CHAPELIER, CHASSIOT, DESCLAUX, DUBOIS, DUBOURG, DUPUIS, FATMI (suppléant de Mme NÉROT), FRÉRARD, GINDRE, GOFFINET, GOUGNOT, GOUVERNAIRE (suppléant de Mme GRAPTON), GUÉNIAU, JAUBERT, LAGARAINÉ, LEMAIGRE, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MOULINO (suppléant de M. MÉREAU), ORLOWSKI, PECILE (suppléant de M. BONNET), PETITPEZ, RICHARD, RIVALAIN (suppléant de M. TUAILLON), SARREAU, SAYET, TROUWAERT (suppléant de M. BARREAU), VADEBONCOEUR (suppléant de M. JACQUEMIN), VAGNAT, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames de BOYSSON (suppléée par Mme de KERPOISSON), DRICI, GRAPTON (suppléée par M. GOUVERNAIRE), GUYARD, NÉROT (suppléée par M. FATMI), VAGNE, Messieurs BARREAU (suppléé par M. TROUWAERT), BIZET (suppléé par Mme MARTIN), BONNET (suppléé par M. PÉCILE), GITTON, GUILLEMIN (suppléé par Mme DESIAUME), HUE, JACQUEMIN (suppléé par M. VADEBONCOEUR), LÉGER, MERCIER (suppléé par Mme THIENNET), MÉREAU (suppléé par M. MOULINO), PRESSAC, TUAILLON (suppléé par M. RIVALAIN).

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame GOUDIN, Messieurs JACQUIS, LANZARONE, SABY, SIEFFERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PETITPEZ.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2013,
- Réception d'une parcelle à Villabon pour la construction d'une école,
- Réception d'une parcelle à Gron pour la réalisation d'un terrain multisports,
- Réception d'une parcelle à Etréchy pour la réalisation d'un terrain multisports,
- Plan de financement pour le remplacement de la chaudière à Etréchy,
- Plan de financement pour la réalisation de 6 terrains multisports,
- Plan de financement pour la mise en réseau des bibliothèques
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet,
- Tarifs ALSH des mercredis,
- Réforme des rythmes scolaires,
- Création de postes pour le surcroit de travail lié à la mise en place des TAP
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2013

Le compte rendu de la réunion du 17 juin 2013 est approuvé.

RÉCEPTION D'UNE PARCELLE A VILLABON POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

Vu la délibération relative au transfert d'un terrain à la Septaine par la commune de Villabon pour y réaliser une école, cantine, garderie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve les écritures comptables suivantes relatives à ce transfert.

COMPTE	DÉBIT		CRÉDIT	
	Article	Montant	Article	Montant
Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition	21758	6 102,50 €		
Mise à disposition			1027	6 102,50 €

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vices Présidents à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

RÉCEPTION D'UNE PARCELLE A GRON POUR LA RÉALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Vu les délibérations du conseil municipal de Gron qui lors de sa séance du 28 mai 2013 a décidé de mettre à disposition une partie de la parcelle AB17 (à proximité de la salle des fêtes) pour une superficie de 350 m².

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte ce transfert et approuve les écritures comptables suivantes :

COMPTE	DÉBIT		CRÉDIT	
	Article	Montant	Article	Montant
Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition	21758	115 €		
Mise à disposition			1027	115 €

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vices Présidents à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

RÉCEPTION D'UNE PARCELLE A ÉTRÉCHY POUR LA RÉALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Vu les délibérations du Conseil municipal d'Etréchy qui lors de sa séance du 15 mai 2013 a décidé de mettre à disposition une partie du terrain de sport cadastré C1252 pour une superficie de 350 m².

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte ce transfert et approuve les écritures comptables suivantes :

COMPTE	DÉBIT		CRÉDIT	
	Article	Montant	Article	Montant
Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition	21758	1 287 €		
Mise à disposition			1027	1 287 €

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vices Présidents à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE A ÉTRÉCHY

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuver le plan de financement suivant pour le remplacement de la chaudière de l'école d'Etréchy d'un montant de 17 879,97 € HT.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :
 - o D.E.T.R. : 8 939,98 € Soit 50 % du montant H.T. des travaux
 - o Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DE 6 TERRAINS MULTISPORTS

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour la réalisation de 6 terrains multisports sur les communes de Baugy, Gron, Etréchy, Avord, Villabon et Vornay pour un montant de 209 867,31 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :
 - o D.E.T.R. : 104 933,65 € soit 50 % du montant H.T. des travaux
 - o Communauté de communes – Fonds propres : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour la mise en réseau des bibliothèques d'un montant prévisionnel de 50 680 € H.T.

- Sollicite des subventions auprès de la DRAC et du Conseil général du Cher selon le plan de financement suivant :
 - o DRAC : 20 272 € soit 40 % du montant prévisionnel des équipements
 - o Conseil Général du Cher : 15 204 € Soit 30 % du montant prévisionnel des équipements
 - o Communauté de communes – Fonds propres : le solde du montant H.T. des équipements plus l’avance de la T.V.A.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l’unanimité.

CRÉATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Entendu l’exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d’Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (21,5/35ème) à compter du 1^{er} septembre 2013.

Vote à l’unanimité.

TARIFS A.L.S.H. DES MERCREDIS

- Vu la délibération n° 2012-07-090 du 26 juillet 2012 instituant une politique tarifaire pour les A.L.S.H. du mercredi
- Vu le passage à la semaine de 4 jours et demi à compter de la rentrée de septembre 2013
- Entendu l’exposé de Monsieur le Président

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide d’instaurer les montants suivants pour les A.L.S.H. du mercredi

Tranche	½ Journée (13 H 00-17 H 00)	Accueil après centre (17 h 00- 18 h 00)
0<QF≤574	5 €	1,00 €
574<QF≤948	6 €	1,00 €
948<QF≤1323	7 €	1,00 €
QF>1323	8 €	1,00 €
Enfants Hors Septaine	12,5 €	1,00 €

Vote à l’unanimité.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Président indique que lors du congrès des Maires du Cher il lui avait été confirmé que les fonds d'aides pour la mise en place aux TAP seraient bien versés aux collectivités qui mettraient en place la réforme dès septembre 2013. Ils seront versés par l'Education Nationale.

Monsieur le Président indique également que les taux d'encadrement seront revus pour être de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'un pour 18 pour les plus de 6 ans.

Suite au dépouillement des questionnaires, Monsieur DUBOIS fait remarquer que la demande d'une ouverture d'un ALSH sur Vornay vient du RPI et non de la commune.

Madame THIENNET demande à ce que le taux d'encadrement des TAP soit mis au vote. Le Président précise que cela a déjà été acté lors du passage aux TAP, la Septaine respectera et se soumettra aux textes de loi. Les taux d'encadrement auront également une incidence budgétaire, le Président indique que le coût des TAP pour La Septaine sera supérieur à 100 000 €.

Tarifs T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

- Vu la délibération en date du 25 février 2013
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant son entretien avec Madame la Directrice de la C.A.F.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide que le temps de fréquentation des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) ne sera pas facturé aux parents et qu'ils seront gratuits.

Vote à l'unanimité.

Cette délibération annule la délibération n° 2013-02-011

Ouverture d'accueils périscolaires le mercredi

- Vu les réponses issues du dépouillement des questionnaires remplis par les familles dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir des cantines et garderies périscolaires le mercredi midi sur les sites suivants :

CANTINES : Avord, Baugy, Farges-en-Septaine, Nohant-en-Goût, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Villabon et Vornay conditionné par le minimum exigé par la société de livraison soit 10 repas.

GARDERIES le mercredi matin : Avord, Baugy, Farges-en-Septaine, Gron, Nohant-en-Goût, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Villabon, Villequiers et Vornay.

Vote à l'unanimité.

Création de 9 postes pour A.L.S.H du mercredi après-midi

- Vu la réforme des rythmes scolaires,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la mise en place d'A.L.S.H. le mercredi après-midi en période scolaire,
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 9 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet (4,5/35ème) pour un accroissement temporaire d'activité conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et ce du 1er septembre 2013 au 4 juillet 2014.

La rémunération correspondra à l'indice brut 297 majoré 309.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES POUR LE SURCROIT DE TRAVAIL LIÉ A LA MISE EN PLACE DES T.A.P.

- Vu la réforme des rythmes scolaires,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la mise en place des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) sur les différentes écoles de la Septaine à l'issue des journées d'enseignement
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 60 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (3,6/35ème) pour un accroissement temporaire d'activité conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et ce du 1er septembre 2013 au 4 juillet 2014 et sur la base de 1 pour 10 et 1 pour 14 dans l'attente de la révision de la loi.

La rémunération correspondra à l'indice brut 297 majoré 309.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RICHARD demande le stade d'avancement du dossier de remplacement de la chaudière de Soye-en-Septaine.

Monsieur LEMAIGRE indique que le dossier de consultation va être réalisé.

Le Président,
M. GOFFINET

Le Secrétaire,
M. PETITPEZ

M. ACOLAS

M. AUDEBERT

M. BARREAU absent
Suppléé par M. TROUWAERT

M. BERLAND

Mme BERNON

M. BIZET absent
Suppléé par Mme MARTIN

M. BLANCHARD

M. BONNET absent
Suppléé par M. PÉCILE

M. BOUVELLE

Mme BRÉCHARD

Mme de BOYSSON absente
Suppléée par Mme de KERPOISSON

M. CHAPELIER

M. CHASSIOT

M. DESCLAUX

Mme DRICI absente

M. DUBOIS

M. DUBOURG

Mme DUCATEAU

M. DUPUIS

M. FRÉRARD

M. GINDRE

M. GITTON absent

M. GOUGNOT

Mme GRAPTON absente
Suppléée par M. GOUVERNAIRE

M. GUÉNIAU

M. GUILLEMIN absent
Suppléé par Mme DESIAUME

Mme GUYARD absente

M. HUE absent

M. JACQUEMIN absent
Suppléé par M. VADEBONCOEUR

M. JAUBERT

Mme JAY

M. LAGARAINÉ

M. LÉGER absent

M. LEMAIGRE

Mme LOISEAU

M. MALLERON

Mme MALLET

M. MARCEL

M. MAZENOUX

M. MERCIER absent
Suppléé par Mme THIENNET

M. MÉREAU absent
Suppléé par M. MOULINOÙ

Mme MÉTIVET

Mme NÉROT absente
Suppléée par M. FATMI

M. ORLOWSKI

M. PRESSAC absent

M. RICHARD

M. SARREAU

M. SAYET

M. TUAILLON absent
Suppléé par M. RIVALAIN

M. VAGNAT

Mme VAGNE absente

M. WEINGARTEN